

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## VERS UNE PRÉCARISATION DES SALARIÉS DU CINÉMA D'ANIMATION

La réputation des professionnels français du film d'animation n'est plus à faire. Des français expatriés travaillent dans tous les plus grands studios (Dreamworks, Disney-Pixar, Sony Pictures) depuis plus de 20 ans.

Par ailleurs la qualité des productions françaises en matière d'animation n'a plus rien à prouver avec des récents succès internationaux comme :

- **Astérix et le domaine des dieux** (2,68 millions d'entrées en France)
- **Le Petit Prince** (1,5 million)
- **Minuscule, la vallée des fourmis** (1,5 million)
- **Les Minions** (6,5 millions) 11ème film au box office historique mondial en 2015, avec un cumul de recettes total de 1 156 900 000 USD

En 2014, 38 films ont été exploités dans les salles étrangères dont 7 films inédits (sortis en 2014). Les longs métrages d'animation français ont réalisé 3,46 millions d'entrées soit + 24 % par rapport à 2013. (source : CNC)

Une politique nationale de crédit d'impôt a même permis ces dernières années le retour en France de productions autrefois délocalisées en Asie. Ainsi en France le secteur représente plus de 5000 emplois directs.



Rassemblement de l'AECA  
le 14 avril 2016,  
Place de la République.

Pour répondre à la demande croissante de professionnels compétents, de nombreuses formations existent et sont elles aussi plébiscitées pour leur qualité, en France comme à l'étranger (et c'est directement en France que des studios comme Dreamworks envoient leur chasseurs de têtes à la sortie des écoles).

### **TOUTEFOIS DANS CE TABLEAU IDYLLIQUE SUBSISTENT DES POINTS NOIRS :**

En 10 ans, le prix de ces formations s'est envolé (plus de 5000 euros l'année en moyenne) et les étudiants sortent de leurs études avec des dettes importantes (de 20000 à 50000 euros).

Par ailleurs les salaires de l'animation en France sont globalement peu élevés par rapport au niveau de qualification exigé par les studios, comme c'est généralement le cas dans le cinéma ou la culture. Le salaire moyen annuel brut pour les non cadres (donc la majorité des artistes et techniciens) en 2014 : est de 23 000 euros (source: rapport Audiens de nov. 2015).

Le Ministère du Travail a demandé il y a moins d'un an de faire le tri des fonctions encore en usage dans la chaîne de fabrication des films et de préciser celles où l'employeur a recours au CDDU.

**Le SPFA (Syndicat des Producteurs de Films d'Animation) a détourné cette demande vers la négociation d'un avenant à la convention collective de la production de films d'animation : la création d'un échelon junior pour les nouveaux arrivants du secteur, sur chaque poste, qui permet l'instauration de nouveaux minima inférieurs à ceux de la convention précédente.**

Cet échelon a en réalité pour objectif de légaliser une pratique répandue dans le milieu de l'animation : sous-payer les jeunes diplômés en qualifiant leur travail d'une fonction d'assistant sur un poste où l'on exige d'eux le travail d'un professionnel confirmé. La période « junior » serait d'une durée de **20 mois de travail exercés à une seule et même fonction** (à remplir sur une période de 4 ans maximum, intermittence oblige). Le SPFA ne tient pas compte de la capacité des salariés de l'animation à porter plusieurs casquettes au sein d'une production et reste vague quand à la durée d'expérience à valider si le salarié souhaite exercer plusieurs fonctions différentes.

Si le projet du SPFA est signé en l'état, un jeune professionnel, à son entrée dans le monde du travail pourra se voir proposer légalement, un salaire de 1400 euros nets par mois, rendant de fait le remboursement de son emprunt étudiant incompatible avec une vie décente - sachant que l'essentiel des studios de production se trouve à Paris. Une aberration quand on sait que les studios qui embauchent le plus de nouveaux professionnels sont aussi ceux qui font le plus de bénéfices. Par ailleurs, un tel abaissement des salaires minima promet, à terme, une concurrence malsaine entre juniors et confirmés sur les mêmes fonctions, ainsi qu'une dévalorisation des minima salariaux des professionnels déjà « confirmés », obligés de revoir à la baisse.

Or moins de 10% des professionnels du secteur sont syndiqués. Les organisations syndicales qui les représentent couvrant plusieurs secteurs (audiovisuel, cinéma, animation), elles connaissent pour la plupart extrêmement mal la réalité des professionnels de l'animation et sont donc très divisées dans leur approche de la négociation.

**Le projet du SPFA va donc totalement à l'encontre des intérêts des salariés, sans que ceux-ci puissent être défendus correctement par les organisations les représentant.**

Lors de la dernière réunion de négociation le 29 avril 2016, sur les trois principales organisations syndicales de salariés du secteur, deux ont annoncé qu'elles demanderaient à leurs adhérents de signer le projet : la SPIAC-CGT et la CFDT-F3C. Le SPFA communiquera donc le texte définitif de son projet aux syndicats et au ministère **le 9 mai prochain**.

Pour faire face à cette situation, des professionnels de l'animation se sont réunis en collectif, et ont lancé contre ce projet **une pétition réunissant à ce jour plus de 6000 signatures**.

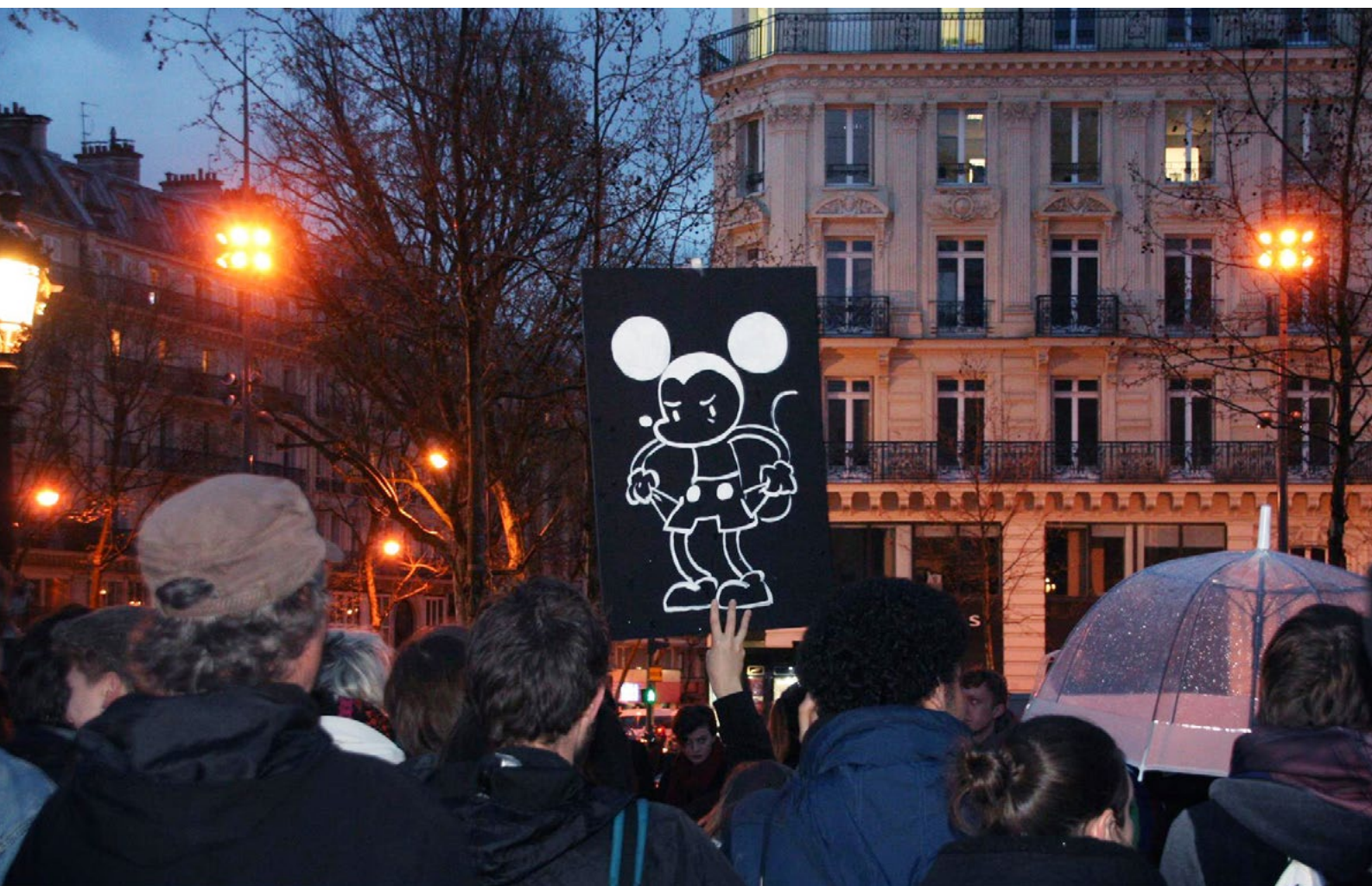
Cette pétition a été balayée d'un revers de main par le SPFA, qui dans un communiqué condescendant a reproché à ses signataires leur manque de connaissance des réalités professionnelles.

Les professionnels ont rapidement été rejoints par les étudiants des écoles de cinéma d'animation, rassemblés sous la forme d'une association : **l'AECA (l'Association des Étudiants en Cinéma d'Animation)**. Ces derniers ont réalisé une vidéo explicative vue plus de 25.000 fois sur Facebook. Ils ont également rédigé une lettre ouverte à l'attention du SPFA, signée à ce jour par 21 écoles d'animation, et remise en main propre à Jacques Bled, directeur et producteur d'Illumination Mac Guff et membre du SPFA, lors de la dernière réunion de négociation.

Une fois encore, le SPFA a fait la sourde oreille et a totalement ignoré la lettre.

**C'est pourquoi, face au refus permanent du SPFA d'entendre nos revendications, et au manque d'expertise de certaines organisations syndicales censées nous représenter : nous, étudiants et professionnels de l'animation demandons le retrait pur et simple de l'échelon Junior et de la baisse des minima qu'il entraîne, et demandons la revalorisation desdits minima, en correspondance avec l'augmentation du coût de la vie.**

Rassemblement de l'AECA  
le 14 avril 2016,  
Place de la République.



## **L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN CINÉMA D'ANIMATION**

Site : [www.aeca.wordpress.com](http://www.aeca.wordpress.com)

Courriel : [ae.cineanim@gmail.com](mailto:ae.cineanim@gmail.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/associationdesetudiantsencinemadanimation>

### **COLLECTIF VELMA**

Site d'information et recensement de témoignages sur les abus dans le secteur

Site : <http://jeconnaisunemployeur.tumblr.com/>

Courriel : [intermittentanimation@gmail.com](mailto:intermittentanimation@gmail.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/velmadetroy>

---

### **DOCUMENTS IMPORTANTS**

VIDÉO DIDACTIQUE FACEBOOK  
VUE 25 000 FOIS OU SUR [YOUTUBE](#)

<http://www.facebook.com/associationdesetudiantsencinemadanimation/videos/226638004368671/?fref=nf>

LETTRE OUVERTE AU SPFA SIGNÉE PAR  
LES ÉTUDIANTS EN ANIMATION DE 21 ÉCOLES

[https://drive.google.com/file/d/0B41\\_7TiR4sonalhsOFhzdVptUW8/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/0B41_7TiR4sonalhsOFhzdVptUW8/view?usp=sharing)

LA PÉTITION RASSEMBLANT 6300 SIGNATURES

<https://www.change.org/p/signons-contre-la-casse-imminente-des-salaires-dans-l-industrie-du-film-d-animation>

Sources :

[CNC Animation : Chiffres et données clés en 2014](#)

[Rapport Audiens 2015 La production de films d'animation et d'effets visuels](#)